

## 1. Histoire du mode de suffrage en Belgique

### • 1830 : Censitaire et capacitaire

- un congrès national doit d'urgence être élu.
- établit notre cadre constitutionnel
- votent les hommes supérieurs ou égaux à 25 ans
  - censitaires ( paient une certaine somme d'impôts)
  - capacitaires ( possèdent un diplôme supérieur)

→ Moins d'1 % de la population vote  
Et 2 sur 3 vont voter car le vote est facultatif

### • 1831 : Censitaire

- Ce congrès – là rédige la constitution
- Votent les électeurs qui paient le cens déterminé par la loi électorale
- Etre Belge.

### • 1893 : Universel plural

- Il faut attendre la fin du siècle, sous la menace de l'émeute.
- Universel : tout citoyen de sexe masculin.
- Plural : certain citoyen dispose d'une ou deux voix supplémentaires :
  - Le père de famille de 35 ans
  - Le propriétaire

d'une troisième voix :

- Ceux qui cumulent les 2 point précédents ou qui sont diplômés (secondaire ou supérieur)

→ Le monopole francophone est menacé  
Premier discours en flamand à la chambre en 1888  
La législation sociale prend son essor  
Création de sénateurs provinciaux.

- **1919 : Universel ... masculin**

- Grèves en 1902 et 1913 qui tournent autour du suffrage universel.
- La guerre retarde la réforme
- Révision de la constitution
- Droit de suffrage à tous les hommes de 21 ans
- Sénat réorganisé en 21 catégories.

- **1949 – 1981 : Vraiment universel**

- Il faut attendre une guerre encore pour que le droit de vote pour la femme ( 1948 ) soit appliqué aux élections en 49.
- En 81, le droit de vote est abaissé à 18 ans.

## 2. A propos de la fédéralisation (savoir situer et citer les 3 communautés, les 3 régions)



### 3. Savoir citer les 5 niveaux de la prise de décision

- + indiquer pour chaque niveau, la composition du pouvoir exécutif et législatif
- + citer les compétences de chaque niveau

Niveau de Décision	Composition du Pouvoir Exécutif	Composition du Pouvoir Législatif	Compétences
Niveau Fédéral National	Roi, 1 <sup>er</sup> Ministre, 15 Ministres + 6 secrétaires d'états → Coalition gouvernementale	151 Députés (élus tous les 4 ans) 71 sénateurs ( 31 élus par 40 élus) → Siègent à Bruxelles.	Annexe 4 : compétences nationales
Niveau régional (Wallonie)	1 Ministre président + 7 Ministres → Coalition gouvernementale de la Wallonie	75 élus tous les 5 ans → Siègent à Namur	Annexe 5 : Economie – Territoire
Niveau Communautaire (Communauté Française)	1 Ministre président + 3 Ministres → Coalition gouvernementale de la communauté	75 députés wallons + 19 députés BXL francophones → 94 députés francophones élus tous les 5 ans → Résident à Bruxelles	Annexe 5 : Culture – personne
Niveau Provincial	Gouverneur de province + députés permanents → Députation permanente	Conseillers provinciaux élus tous les 6 ans → Résident à Mons	Gestion de la province
Niveau Communal	Bourgmestre + Echevins → Collège	→ Conseillers Communaux élus tous les 6 ans.	Gestion de la commune

Remarque : la Chambre décide seul. Elle fait confiance au gouvernement. Le sénat s'occupe des conflits entre Régions et Communautés et l'Etat fédéral. La révision de la Constitution ou les modifications des institutions sont décidées par la Chambre et le Sénat.

## **Compétences**

### ***a) Compétences nationales***

- L'état fédéral s'occupe de l'union économique et l'unité monétaire
- La justice
- La défense nationale
- La gendarmerie
- La sécurité sociale
- Les institutions scientifiques et culturelles nationales
- Certains aspects des compétences qui sont régionalisées.

### ***b) Compétences au niveau des Régions***

- L'aménagement du territoire.
- La protection de l'environnement
- La rénovation rurale
- Le logement
- La politique de l'eau
- La politique économique
- La politique de l'énergie
- La tutelle des communes et les provinces et leur financement
- La politique de l'emploi, les travaux publics et le transport
- Le commerce extérieur
- L'agriculture

### ***c) Compétences au niveau des Communautés***

- La culture
- L'enseignement
- La coopération entre communautés
- La coopération internationale
- L'aide sociale

#### 4. Savoir retracer les étapes de la prise de décision

- *ordre de progression d'un projet à travers les institutions*
- *distinguer proposition de loi et projet de loi*
- *expliquer le rôle des commissions*
- *préciser le quorum des votes*

Rem : quorum : Nombre minimum de membres qui doivent être représentés dans une assemblée pour que celle – ci puisse valablement délibérer et prendre une décision.

##### a) Initiative et préparation :

1° Proposition par : un ministre (projet de loi) donc par le pouvoir Exécutif  
un député (proposition de loi) donc par le pouvoir Législatif

→ Soit par le pouvoir Exécutif :

- Un ministre compétant, avec l'aide de spécialistes (membres de son cabinet, propose un projet de loi. (L'ensemble des projets est coordonné au sein du conseil des ministres)

→ Soit par le pouvoir Législatif :

- Un député propose une proposition de loi.

##### b) Examen et vote :

2° Dépôt du projet de loi ou de la proposition de loi devant les 150 députés de la chambre.

6° Dépôt du projet de loi ou de la proposition de loi devant le Sénat.

3° Examen en commission parlementaire, il y a autant de commissions qu'il y a de ministres. Ces commissions sont formées proportionnellement aux différents groupes politiques

7° Examen au sénat

4° Discussion devant toute la chambre, lecture du rapport de la commission et les propositions d'amendements.

8° Idem au sénat.

5° Vote article par article puis l'ensemble du projet de loi ou proposition de loi à la chambre

Quorum = 1/2 +1 pour la plupart des lois

2/3 +1 pour changer la constitution ( 1/2 +1 dans chaque groupe linguistique)

9° Idem au sénat.

### c) Exécution

10° Sanction Royale (simple signature du roi)

11° Promulgation de la loi au moniteur

12° Exécution parlementaire

## 5. Savoir résumer les idées centrales des 4 grands partis.

<u>MR (Prl, Fdf, Mcc)</u> Mouvement réformateur	<u>PS</u> Parti Socialiste	<u>CDH</u> Anciennement PSC	<u>ECOLO</u>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Liberté</li> <li>- Moins d'état</li> <li>- Responsabilité</li> <li>- Initiative</li> <li>- Individu économique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Egalité</li> <li>- Justice</li> <li>- Classe Sociale</li> <li>- Protection Sociale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fraternité</li> <li>- Dignité de la personne</li> <li>- Famille</li> <li>- Epanouissement de la personne</li> <li>- Humanisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nature</li> <li>- Qualité de vie</li> <li>- Personne et son environnement</li> <li>- Féminisme</li> <li>- Pacifisme</li> </ul>

<u>Les partis d'extrême droite et gauche</u>	<u>Les Partis régionalistes</u> <u>VU – RW – FDF</u>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plus de parti communiste (extrême gauche depuis 1985)</li> <li>- Extrême droite = Etat Fort</li> <li>- Garantir la sécurité</li> <li>- En matière économique et sociale, ils seraient plutôt tentés par le libéralisme</li> <li>- Division de la Belgique pour le VB</li> <li>- Anti – Europe pour le Fn</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le FDF s'est uni avec le PRL pour former le MR.</li> <li>- La Vu a donné naissance au Spirit et à la Nieuw-Vlaamse Alliantie.</li> </ul>

## 6. Savoir comparer les idéologies (Libéralisme – Humanisme – Socialisme – Communisme)

Idéologie Libérale	Idéologie Démocrate Chrétienne	Idéologie Socialiste	Idéologie Communiste
Adam Smith - Ricardo – Taylor	Encycliques « Rerum Novarum »	Jean Jaures	Marx – Engels
Liberté : <ul style="list-style-type: none"> <li>- économie</li> <li>- Liberté d’entreprendre</li> <li>- La production de n’importe quel bien et de gérer cette production</li> <li>- Liberté Sociale : aucune intervention de l’état. Pas de lois Sociales</li> </ul>		Limitation de la liberté économique  Economie planifiée par l’état.  ONSS	Pas de liberté d’entreprendre  Economie Dirigiste Etatique  <b>→ EGALITE</b>
Propriété privée : → Moyen de productions.	Le travail pour l’homme et non pas l’homme pour le travail Travailleurs différents de moyens de production	Gestion par l’état de la production de certains biens et services. Défense du travailleur	Propriété collective = des moyens de productions
<b>Valeur essentielle : LIBERTE</b>	<b>Valeur essentielle : Humanisme</b>	<b>Valeur essentielle : Justice</b>	<b>Valeur essentielle : Collectivisme</b>
Thèmes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Responsabilité individuelle</li> <li>- Esprit d’initiative d’entreprendre</li> <li>- Réussite individuelle</li> </ul> <b>→ INDIVIDUALISME</b>	Thèmes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Humanisme, fraternité, épanouissement personnel.</li> <li>- Respect des autres</li> <li>- Dignité</li> <li>- Appartenances à des communautés (associations)</li> </ul>	Thèmes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Justice, solidarité</li> <li>- Appartenance de l’individu à une classe sociale</li> </ul>	Thèmes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en charge de l’individu par la collectivité au nom de l’intérêt collectif</li> <li>- Contact individuel doit être soumis à l’intérêt collectif.</li> </ul>

